

Isabelle ANGER
Architecte Diplômée d'Etat
Habilitée à la Maitrise d'Oeuvre

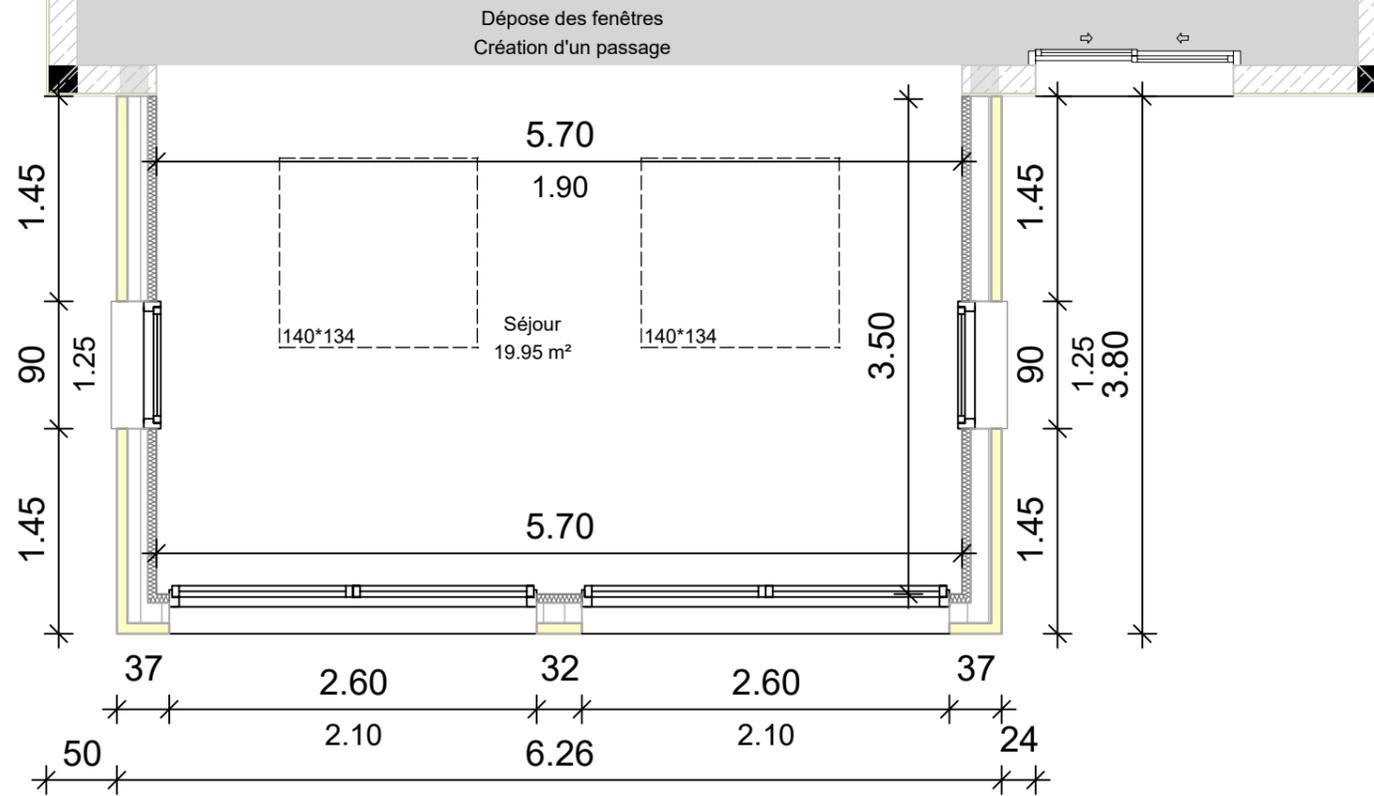
52 Rue Dupont des Loges
35000 RENNES
06 18 12 94 87
contact@archibel.fr
www.archibel.fr



Les modifications demandées par l'Architecte des Batiments de France ont été apportées au projet d'extension.
Les teintes des menuiseries sont en gris (RAL 2900).

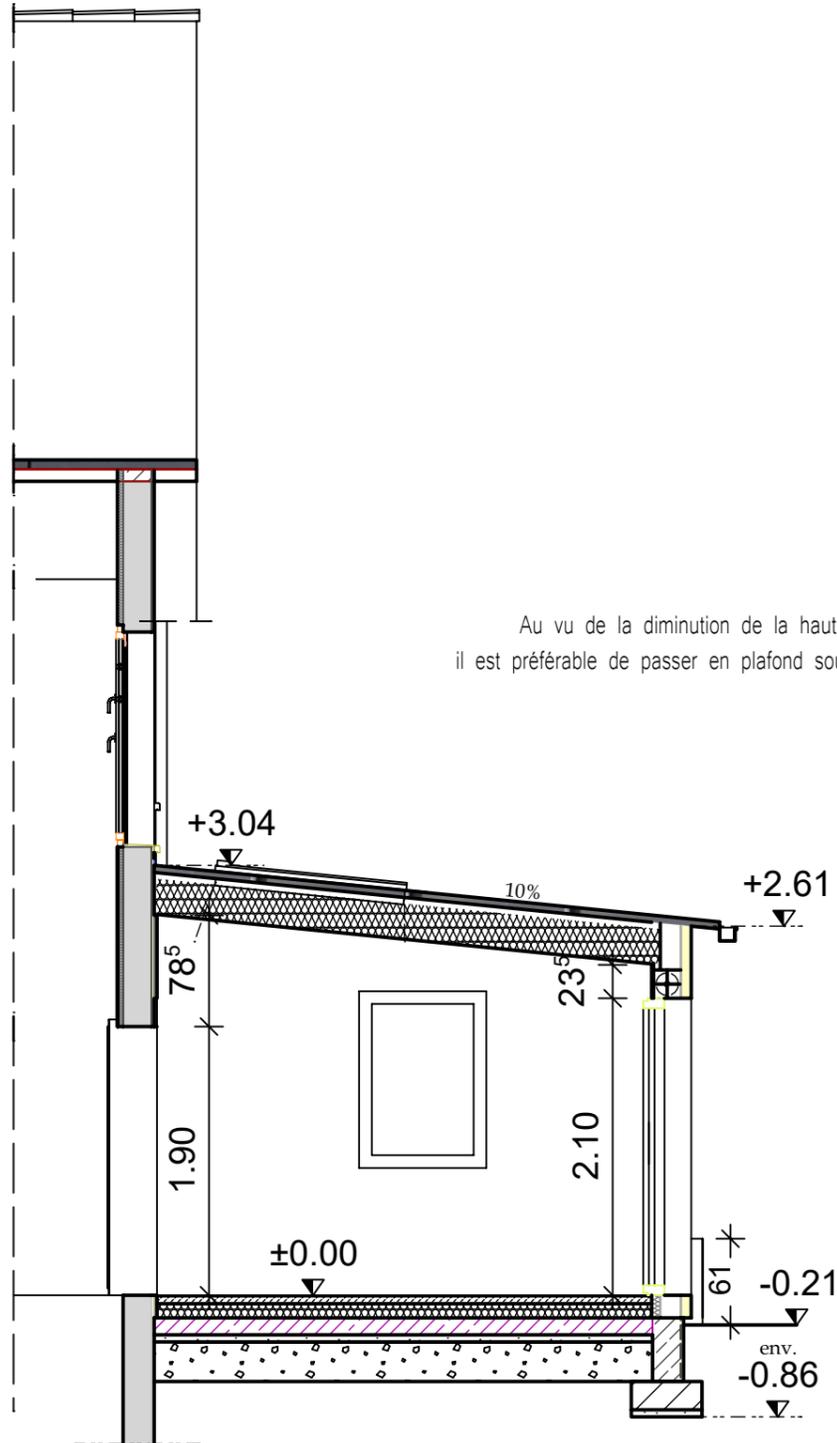
Isabelle ANGER
Architecte Diplômée d'Etat
Habilitation à la Maitrise d'Oeuvre

52 Rue Dupont des Loges
35000 RENNES
06 18 12 94 87
contact@archibel.fr
www.archibel.fr



Isabelle ANGER
Architecte Diplômée d'Etat
Habilitation à la Maitrise d'Oeuvre

52 Rue Dupont des Loges
35000 RENNES
06 18 12 94 87
contact@archibel.fr
www.archibel.fr



Au vu de la diminution de la hauteur sous plafond en bas de rampant, lié à l'accentuation de la pente du toit, il est préférable de passer en plafond sous rampant au lieu du plafond droit, pour conserver une hauteur de volume agréable.

Isabelle ANGER
Architecte Diplômée d'Etat
Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre

52 Rue Dupont des Loges
35000 RENNES
06 18 12 94 87
contact@archibel.fr
www.archibel.fr

